

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1904.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit spécial pour la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.

(Voir les nos 6, 24, 27, 48 et 54, session de 1904-1905, de la Chambre des Représentants, 23, même session, du Sénat.)

Présents : MM. LÉGER, Président; Paul VANDENPEEREBOOM, le Baron WHETTALL, Georges VERCRUYSE, le Baron Gaston DE VINCK, le Comte GOBLET D'ALVIELLA et le Baron D'HUART, Rapporteur.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous proposer au nom de votre Commission de voter le crédit de 3 millions demandé pour les frais des fêtes nationales de 1905.

Ces fêtes sont dans les vœux du pays, elles ont la haute approbation du Roi et du Gouvernement; la Chambre des Représentants a voté à une très grande majorité ce crédit qui en permettra l'exécution, la Nation tout entière s'y associera avec élan; je ne doute pas que le Sénat ne veuille, par son vote, consacrer cet accord patriotique.

Faut-il rappeler la haute signification de ces fêtes nationales renouvelées à chaque 25^e anniversaire de notre indépendance? Elles sont comme les jalons de l'histoire de notre Patrie, histoire glorieuse et surtout heureuse.

En effet, depuis soixante-quinze ans que la Belgique jouit de son autonomie, elle n'a cessé de marcher dans la voie du progrès et les vingt-cinq dernières années surtout, en marquent une recrudescence admirable; son activité s'est déployée dans tous les domaines.

Par d'incessants travaux, les Chambres législatives se sont appliquées à multiplier, à perfectionner les lois, surtout celles qui tendent à améliorer le sort des classes ouvrières ; elles ont édifié des lois sociales si multiples qu'on a pu les qualifier de véritable code du travail. Partout d'immenses travaux d'utilité publique ont été accomplis. Les moyens de transport et de communication ne cessent de se développer, facilitant l'essor du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans toutes les branches auxquelles la science apporte chaque jour des éléments nouveaux de progrès.

L'initiative privée, stimulée, encouragée par des gouvernements éclairés, a fait des merveilles, et le commerce de la Belgique occupe un rang enviable, non seulement dans toute l'Europe, mais aussi dans les autres parties du monde. Et, ici, comment passer sous silence cette œuvre congolaise qui, ignorée encore en 1880, entoure aujourd'hui le nom Belge d'un éclat envié. Seule, elle suffirait à glorifier le Souverain dont le génie en a conçu l'idée grandiose et l'a menée à travers tous les obstacles à une rare prospérité, avec le concours d'une pléiade de Belges à l'esprit civilisateur et au cœur valeureux dont la Nation peut s'enorgueillir à juste titre.

Des territoires immenses et ignorés naguère se sont vu arracher aux horreurs de la barbarie, tandis que des débouchés nouveaux ont été conquis avec une sûreté de vues qui appelle l'admiration de l'étranger.

Telle est l'œuvre grandiose d'une nation née d'hier sur un sol limité par d'étroites frontières.

Que de chemin parcouru avec honneur en ces vingt-cinq dernières années ! L'instruction publique a fait des progrès incessants, réduisant dans une proportion remarquable le nombre des illettrés et s'étendant à toutes les branches de l'activité humaine : aux arts, à l'industrie, à l'agriculture.

La Belgique est partout honorée et respectée et nous verrons parmi nous, pendant les fêtes qui se préparent, des représentants de toutes les puissances européennes, et (nul ne contestera l'importance significative d'un tel fait dans le domaine moral comme dans le domaine matériel), des représentants des pays lointains de l'ancien et du nouveau monde : Chine, Japon, États-Unis et tant d'autres.

L'armée, forte, instruite, prête à accepter tous les sacrifices qui pourraient lui être demandés pour la défense de la Patrie, dévouée à son Roi, profondément attachée à la dynastie et à nos institutions nationales, inspire à tous le respect et la confiance.

Voilà, Messieurs, en un rapide tableau, auquel on pourrait ajouter bien des traits, ce que nous voulons rappeler dans ce glorieux anniversaire, et nous voulons le fêter grandement, afin que ce passé si fécond nous soit le gage d'un avenir plein de promesses.

Oui, nous confiant dans la Providence qui toujours a veillé sur la Belgique, nous serrant autour du Trône où une dynastie vraiment nationale dirige nos destinées avec une sagesse, une hauteur de vues sans exemple, nous avons l'espoir de voir notre chère Patrie toujours plus grande, plus forte, plus heureuse.

Comme je le disais en commençant, Messieurs, le Projet de Loi soumis à vos délibérations a été favorablement accueilli par la Chambre des Représentants, qui l'a voté par 87 voix.

(3)

De son côté, votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Un membre, tout en donnant son vote approbatif au Projet de Loi, fait ses réserves en ce qui concerne les appréciations du Rapporteur au sujet de la situation satisfaisante de l'instruction publique et de l'armée.

Le Rapporteur,
Baron d'HUART.

Le Président,
LÉGER.